

Bruxelles, le 8 janvier 2021
(OR. en)

14356/20

ECOFIN 1208
UEM 413
SOC 830
EMPL 580
COMPET 666
ENV 839
EDUC 459
RECH 546
ENER 517
JAI 1140
FSTR 199
REGIO 293
GENDER 154
ANTIDISCRIM 131

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 13060/20
N° doc. Cion:	COM(2020) 746 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant la politique économique de la zone euro

Les délégations trouveront ci-joint la version du projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, qui a fait l'objet d'un accord au sein de l'Eurogroupe le 16 décembre 2020. À la suite de la vidéoconférence du Conseil Ecofin de janvier, le texte doit être approuvé lors de la prochaine session physique du Conseil ou par procédure écrite.

L'adoption formelle du texte devrait intervenir après son approbation par le Conseil européen qui se réunira en mars 2021.

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

concernant la politique économique de la zone euro

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 136, en liaison avec son article 121, paragraphe 2,

vu le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques¹, et notamment son article 5, paragraphe 2,

vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques², et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de politique économique,

¹ JO L 209 du 2.8.1997, p. 1.

² JO L 306 du 23.11.2011, p. 25.

considérant ce qui suit:

- (1) À la suite de la pandémie de COVID-19, l'économie de la zone euro a connu une récession soudaine et profonde au cours du premier semestre de 2020. Malgré le fort rebond observé au troisième trimestre de 2020, qui a accompagné le déconfinement, la reprise de la propagation de la COVID-19 et les nouvelles mesures de confinement au quatrième trimestre ont accru encore l'incertitude et ont fait apparaître que la zone euro reste vulnérable face à la persistance de la crise sanitaire. La crise de la COVID-19 a entraîné une série de chocs d'envergure sur le plan de la demande et de l'offre, qui se traduisent par une baisse attendue du PIB de 7,8 % en 2020, selon les prévisions économiques d'automne 2020 des services de la Commission. La reprise en 2021 devrait donc être plus lente que ce qui était escompté et l'important écart de production, d'environ -7,0 % du PIB potentiel de la zone euro en 2020, ne devrait pas être résorbé d'ici à la fin 2021. Une incertitude considérable pèse sur les perspectives économiques, en raison de l'évolution de la pandémie et des changements de comportement des agents économiques. Les mesures rapides prises au niveau national et au niveau de l'Union, y compris l'accord conclu par le Conseil européen sur l'instrument "Next Generation EU" (NGEU), ont contribué de manière décisive à compenser certaines des conséquences négatives du choc et à stabiliser les marchés. Tant la consommation que l'investissement privés ont été durement touchés, ce qui a eu une incidence négative sur les prix et les salaires. Les perspectives sur le marché du travail se sont également dégradées, après sept années d'amélioration. Jusqu'à présent, la hausse du chômage a été atténuée par la mise en œuvre réussie de mesures ambitieuses dans tous les États membres - comme des régimes de chômage partiel et d'autres politiques de soutien visant à éviter les licenciements massifs et les pertes de revenus importantes - et par la baisse correspondante du nombre total d'heures travaillées, ainsi que par une baisse des taux d'activité.

- (2) La crise de la COVID-19 accroît les divergences économiques entre les États membres de la zone euro. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces divergences, notamment l'intensité et la durée du choc de la COVID-19; la taille et l'importance économique relatives des secteurs à forte intensité de contacts (par exemple, le tourisme, les voyages d'affaires et l'hôtellerie) et les différences de marge de manœuvre budgétaire disponible. Ces divergences ont une incidence sur la confiance, les investissements et les perspectives de croissance, ainsi que sur les disparités régionales qui existaient avant la crise, mais qui sont susceptibles d'avoir à présent été aggravées. À terme, la crise actuelle de la COVID-19 risque d'avoir des effets négatifs durables sur la croissance potentielle et les écarts de revenus en raison d'une diminution du capital humain et physique (matériel et immatériel). Cela pourrait se traduire par une croissance encore plus faible de la productivité et des revenus du travail et par un creusement des inégalités.
- (3) La réaction rapide et énergique de l'Union, y compris dans le cadre de Next Generation EU (NGEU), qui comprend la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), a stimulé la confiance des marchés et a fait apparaître la solidarité et la convergence des objectifs des États membres en matière de coordination de leurs efforts visant à relancer la croissance économique et à renforcer la résilience économique et sociale. Un certain nombre de nouveaux instruments pour l'Union et la zone euro ont également été adoptés en un laps de temps très court. Ces instruments prévoient déjà un filet de sécurité pour les travailleurs (grâce à l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence - SURE)³, pour les entreprises (grâce à un régime de la Banque européenne d'investissement) et pour les États membres afin de soutenir le financement, à l'échelle nationale, des coûts directs et indirects des soins de santé, des traitements et de la prévention dans le cadre de la crise de la COVID-19, grâce à l'instrument de soutien dans le cadre de la crise pandémique⁴ au titre du Mécanisme européen de stabilité. La réaction de l'Union a également consisté en l'activation de la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance et en l'adoption d'un encadrement temporaire permettant d'utiliser la flexibilité offerte par les règles de l'UE en matière d'aides d'État⁵. Les fonds de la politique de cohésion ont été réorientés là où ils étaient les plus nécessaires grâce à l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus (CRII et CRII+)⁶.

³ JO L 159 du 20.5.2020, p. 1.

⁴ <https://www.consilium.europa.eu/media/44011/20200508-pcs-term-sheet-final.pdf>

⁵ JO C 91I du 20.3.2020, p. 1, JO C 112I du 4.4.2020, p. 1, JO C 164 du 13.5.2020, p. 3, et JO C 218 du 2.7.2020, p. 3.

⁶ JO L 99 du 31.3.2020, p. 5.

- (4) La mise en œuvre de politiques bien conçues dans le contexte du NGEU et de son principal instrument, la FRR, donnera aux États membres un nouvel élan pour entreprendre des réformes favorisant la croissance et accroître le niveau et la qualité des investissements, conformément aux objectifs de résilience et à la double transition écologique et numérique. Cela devrait contribuer au développement du capital humain, soutenir des transitions professionnelles réussies qui, avec les fonds de la politique de cohésion, seront essentielles pour assurer la cohésion, favoriser l'emploi et la productivité et renforcer la résilience économique et sociale. Les objectifs de croissance de l'UE et les défis structurels nationaux, y compris ceux recensés dans les recommandations par pays de 2019 et de 2020, jouent un rôle capital. La stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable (SACD⁷), qui promeut ces objectifs, comprend sept initiatives phares: 1) Monter en puissance, 2) Rénover, 3) Recharger et ravitailler, 4) Connecter, 5) Moderniser, 6) Développer et 7) Promouvoir la reconversion et la mise à niveau des compétences. Ces grands domaines représentent des défis communs qui appellent des investissements et des réformes coordonnés. Les États membres sont encouragés à canaliser les investissements, mettre en œuvre les réformes et intégrer davantage leurs chaînes de valeur dans ces grands domaines. Le règlement proposé établissant une facilité pour la reprise et la résilience prévoit, entre autres, que les plans pour la reprise et la résilience des États membres de la zone euro doivent être cohérents avec les défis et les priorités recensés dans la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro. Cette cohérence devrait être prise en considération dans l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience.
- (5) La zone euro exige une combinaison de politiques économiques de soutien, coordonnées, globales et cohérentes pour amortir l'impact de la pandémie de COVID-19, dans le plein respect des garanties prévues par le traité en ce qui concerne les différentes institutions. L'objectif est de limiter toute incidence négative à long terme sur le marché du travail, de réduire les divergences économiques et sociales importantes, de remédier aux déséquilibres et à d'autres risques macroéconomiques importants et, plus généralement, d'éviter les conséquences négatives pour la croissance potentielle et la stabilité des prix et d'assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme. La cohérence mutuelle des trois dimensions fondamentales de la combinaison de mesures de la zone euro - monétaire, budgétaire et structurelle - est essentielle, tout comme la stabilité financière, pour que les orientations politiques générales concourent à soutenir la zone euro.

⁷ COM(2020) 575 final.

- (6) Les interventions rapides de la Banque centrale européenne (BCE) en matière de politique monétaire visent à maintenir les canaux de transmission monétaire intacts et à préserver la stabilité des prix à moyen terme. La BCE a annoncé d'importants achats d'actifs des secteurs public et privé au titre de son programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP, 1 850 milliards d'euros au moins jusqu'à la fin du mois de mars 2022)⁸ et du programme d'achats d'actifs (PAA, achats nets de 20 milliards d'euros par mois, ainsi qu'une enveloppe supplémentaire de 120 milliards d'euros jusqu'à la fin de 2020)⁹. En outre, la BCE propose des opérations de refinancement à long terme ciblées à des conditions très favorables, soutenant l'octroi de prêts bancaires aux entreprises et aux ménages.
- (7) L'orientation budgétaire devrait être très expansionniste en 2020 et rester favorable en 2021, tant au niveau de la zone euro qu'au niveau national, à l'exception des mesures d'urgence et grâce également à des mesures de relance déjà annoncées. La coordination des politiques budgétaires nationales, dans le plein respect du pacte de stabilité et de croissance, est essentielle pour apporter une réponse efficace au choc créé par la COVID-19, permettre une relance durable et assurer le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM). Le 20 mars 2020, la Commission a conclu que l'économie de l'UE connaissait une grave récession et que les conditions d'activation de la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance étaient réunies. Cette conclusion a été approuvée par les ministres des finances des États membres¹⁰. Les États membres ont mis en place d'importantes mesures budgétaires pour contenir la pandémie et fournir un soutien aux particuliers et aux entreprises particulièrement touchés, ainsi qu'un soutien exceptionnel à la liquidité, principalement au moyen de garanties fournies aux entreprises et aux banques pour maintenir le flux de crédit. Un soutien budgétaire coordonné supplémentaire sera fourni au niveau de l'UE, notamment par l'intermédiaire de la FRR, et la clause dérogatoire générale restera active en 2021. Au printemps 2021, à la lumière des projections macroéconomiques actualisées, la Commission réévaluera la situation et fera le point sur l'application de la clause dérogatoire générale.

⁸ JO L 91 du 25.3.2020, p. 1.

⁹ JO L 157 du 15.6.2016, p. 28.

¹⁰ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/03/23/statement-of-eu-ministers-of-finance-on-the-stability-and-growth-pact-in-light-of-the-covid-19-crisis/>

- (8) Les répercussions économiques de la COVID-19 se font nettement sentir sur les finances publiques. Lorsque les conditions sanitaires et économiques le permettront, un recentrage des politiques budgétaires en vue de parvenir à des positions budgétaires prudentes à moyen terme, notamment en éliminant progressivement les mesures d'urgence, contribuera à assurer la viabilité budgétaire à moyen terme. Il conviendrait que cela se produise d'une manière qui atténue les incidences de la crise sur la société et sur le marché du travail et qui contribue à la durabilité sociale. Les réformes visant à améliorer la composition des budgets nationaux et à assurer la viabilité budgétaire à long terme, y compris au regard du changement climatique et des problèmes sanitaires, semblent particulièrement pertinentes. L'amélioration de la composition des budgets nationaux, en particulier au moyen de réexamens des dépenses et de cadres de marchés publics efficaces, peut créer la marge budgétaire indispensable. Les pratiques de budgétisation verte peuvent également aider à remédier aux difficultés liées à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à celui-ci et à la protection de l'environnement. Des systèmes de santé et de protection sociale adéquats, efficaces et inclusifs offrent une protection indispensable à ceux qui en ont besoin, jouent un rôle essentiel en tant que stabilisateurs automatiques et devraient préserver la viabilité budgétaire. De la même manière, les réformes qui renforcent le fonctionnement des marchés du travail, du capital, des produits et des services - grâce à une mise en œuvre et à une planification appropriées - augmentent la production potentielle, tout en évitant les incidences négatives à court terme sur la demande globale.
- (9) La crise de la COVID-19 renforce l'importance que revêtent les réformes pour accroître l'efficacité et l'équité des systèmes de recettes publiques. Comme l'écart introduit par la fiscalité du travail dans la majorité des États membres de la zone euro reste élevé, ces réformes supposent de déplacer la charge fiscale vers des assiettes fiscales moins préjudiciables à l'offre et à la demande de main-d'œuvre, à la productivité, à l'investissement et à la croissance, tout en tenant compte des effets distributifs connexes. Un recours accru à la fiscalité environnementale et/ou à d'autres formes de tarification des externalités peut contribuer à une croissance durable en encourageant les comportements plus écologiques. Des mesures visant à lutter contre la planification fiscale agressive et l'évasion fiscale, tant au niveau international que dans l'Union, sont de nature à accroître l'efficacité et l'équité des systèmes fiscaux. En outre, la mondialisation a rendu nécessaire l'adaptation du cadre fiscal à une économie moderne et de plus en plus numérisée, tant au niveau mondial qu'au niveau de l'UE. Des travaux sont en cours dans le cadre de l'OCDE pour parvenir à une solution consensuelle au niveau mondial en vue de remédier aux problèmes fiscaux découlant de la transition numérique de l'économie.

- (10) La concentration en début de période des réformes qui s'attaquent aux freins à l'investissement et aux contraintes liées à l'offre revêt une importance particulière compte tenu du niveau élevé d'incertitude engendré par le choc lié à la COVID-19 et de ses répercussions négatives sur l'investissement. Des mesures qui accélèrent l'absorption des fonds de l'UE et une utilisation efficace et efficiente des ressources sont essentielles, en particulier dans les États membres qui accusent un retard dans ces domaines et où les fonds de l'UE financent une part importante des investissements. Les réformes visant à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises (par exemple la transition numérique des administrations publiques, y compris l'identification électronique et les réformes du système judiciaire) et à empêcher l'utilisation abusive des fonds (par exemple, la corruption, la fraude et le blanchiment de capitaux¹¹) peuvent améliorer l'environnement des entreprises et contribuer à stimuler l'investissement privé, l'emploi et la création d'entreprises.

¹¹ Communication C(2020) 2800 final de la Commission de mai 2020 intitulée "Plan d'action pour une politique globale de l'Union en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme".

(11) La crise de la COVID-19 a entraîné des pertes de revenus importantes pour de nombreuses entreprises et fait peser des risques sur la solvabilité des entreprises dans l'ensemble de la zone euro. Des cadres efficaces en matière d'insolvabilité jouent un rôle crucial pour soutenir les entreprises viables qui connaissent des problèmes temporaires et assurer la sortie du marché ordonnée des entreprises non viables. L'amélioration des cadres en matière d'insolvabilité peut aussi contribuer à faire face à l'augmentation probable des prêts non performants et à maintenir le crédit en faveur de l'économie en facilitant l'assainissement des bilans bancaires et en stimulant les investissements transfrontières à long terme. Dans ce contexte, la directive sur la restructuration et la seconde chance (2019/1023)¹² a été adoptée afin d'introduire des normes minimales dans les législations nationales des États membres sur la solvabilité en vue de faire en sorte que des cadres de restructuration préventive soient mis à la disposition des débiteurs en difficulté financière, de prévoir des procédures conduisant à une remise des dettes encourues par des entrepreneurs surendettés et d'accroître l'efficacité de tous les types de procédures d'insolvabilité. Il est important de procéder à la transposition et à la mise en œuvre de la directive. La Commission européenne a également annoncé, dans le plan d'action pour l'union des marchés des capitaux, présenté en septembre 2020¹³, qu'elle allait œuvrer à une harmonisation minimale ou à une convergence accrue dans des domaines ciblés de l'insolvabilité non bancaire de base. Par ailleurs, les États membres ont de la marge pour évaluer plus en profondeur l'efficacité et l'efficacé de leurs cadres en matière d'insolvabilité, conformément aux bonnes pratiques internationales, et pour remédier aux lacunes qui subsistent¹⁴.

¹² JO L 172 du 26.6.2019, p. 18.

¹³ COM(2020) 590 final.

¹⁴ L'Eurogroupe a recensé un certain nombre de principes, dont la détermination précoce du surendettement et la disponibilité de procédures de restructuration précoces. Voir <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/eurogroup/2016/04/22/>.

- (12) L'approfondissement du marché unique des biens et des services et l'adaptation de la zone euro à l'ère du numérique peuvent constituer un moteur majeur de la croissance, de la convergence et de la résilience. La monnaie commune et le marché unique ont œuvré de concert pour créer des conditions plus propices à la stabilisation économique et à la croissance à long terme. La crise de la COVID-19 a stimulé l'utilisation des outils numériques, mis en exergue l'importance du marché unique numérique et accéléré le recours aux moyens de paiement numériques et scripturaux. Toutefois, le marché unique reste incomplet, notamment dans le domaine des services, et plus particulièrement dans celui du commerce de détail et des services professionnels. Le marché unique est susceptible de limiter les rigidités de prix, ce qui bénéficie au mécanisme de transmission de la politique monétaire et à la résilience économique. Le marché unique contribue par ailleurs à la mobilité des facteurs de production, qui permet aux secteurs, aux régions et aux États membres de réduire autant que possible leurs coûts économiques (par exemple, liés au chômage) en réaction aux chocs. Pour parvenir à une plus grande intégration du marché unique des biens et des services, il est nécessaire de supprimer toutes les restrictions inutiles restantes, de renforcer les mécanismes de surveillance du marché et de prendre des mesures pour garantir la capacité administrative permettant d'atteindre ces objectifs.
- (13) Les réformes et les investissements qui améliorent l'intégration et les transitions sur le marché du travail, en particulier en ce qui concerne les emplois numériques et verts, sont essentiels pour accroître la résilience économique et sociale et pour soutenir la relance. Les mesures de crise immédiates prises au niveau national et au niveau de l'Union ont limité l'impact économique et social négatif sur les travailleurs. Dans le même temps, un certain nombre de réformes de longue date sont devenues encore plus urgentes: des politiques actives du marché du travail efficaces, y compris un soutien individualisé, l'amélioration de la qualité et de l'inclusivité des systèmes d'éducation et de formation pour renforcer les résultats de l'éducation dès le plus jeune âge, des mesures résolues de reconversion et de perfectionnement professionnels et des investissements dans l'éducation et la formation des adultes et dans les plateformes d'apprentissage en ligne, la lutte contre les pénuries de compétences, la multiplication des perspectives d'emploi pour les segments les plus vulnérables de la population active, y compris les jeunes sans-emploi et les chômeurs de longue durée, ainsi que la réduction des écarts salariaux entre les femmes et les hommes. La facilitation de la création d'emplois de qualité et l'amélioration des conditions de travail, notamment en assurant des salaires minimum adéquats et en remédiant à la segmentation du marché du travail et aux obstacles à la mobilité des travailleurs, sont essentielles pour soutenir une relance durable et inclusive. Le dialogue social et la négociation collective jouent un rôle clé dans le succès de la conception et de la mise en œuvre des politiques.

(14) L'accès à des systèmes de santé et de protection sociale adéquats, inclusifs et durables, fonctionnant comme des stabilisateurs automatiques dans la crise, est important pour la résilience économique et sociale. Ces systèmes aident à maintenir la cohésion sociale, un niveau de vie décent et une bonne santé de la population, ce qui est fondamental pour assurer une économie du travail productive tout au long du cycle économique et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les investissements destinés à soutenir les réformes sanitaires et la résilience des systèmes de santé doivent rester une priorité pour les États membres. La mise en œuvre du socle européen des droits sociaux¹⁵ est essentielle pour orienter les mesures à prendre. Face à la crise, la nécessité d'assurer une protection sociale adéquate pour tous, tant en termes de soins de santé et de soins de longue durée de qualité, qu'en termes de revenus de remplacement pour tous les travailleurs, y compris ceux sous contrat atypique et les travailleurs indépendants, est devenue encore plus forte. De nombreux États membres ont adopté des mesures de soutien temporaire aux revenus et d'assistance sociale en faveur des groupes vulnérables à très bas revenus et des travailleurs qui n'ont pas droit aux prestations de chômage. Des mesures ont été prises en ce qui concerne les prestations, les conditions d'admissibilité et les services supplémentaires en nature. Le renforcement de l'adéquation et de la couverture des systèmes de protection sociale doit se faire d'une manière qui assure la viabilité à long terme des finances publiques et l'équité intergénérationnelle.

¹⁵ Proclamation interinstitutionnelle sur le socle européen des droits sociaux (JO C 428 du 13.12.2017, p. 10).

(15) Des progrès substantiels ont été accomplis ces dernières années, mais les répercussions économiques de la pandémie ont remis la pression sur le secteur financier. Les banques de la zone euro sont entrées dans la crise actuelle avec des capacités d'absorption des pertes plus importantes qu'avant le début de la crise financière mondiale, ce qui, conjugué aux mesures de politique monétaire et budgétaire, a permis d'éviter un durcissement des conditions de financement sur les marchés, au-delà de la phase initiale de la crise, et assuré la continuité de l'octroi de crédits au secteur privé. La crise devrait exercer une pression supplémentaire sur les niveaux déjà faibles de rentabilité des banques et sur les ratios de prêts non performants. Le développement de marchés secondaires pour ce type de prêts, un déploiement efficace des sociétés de gestion de portefeuille nationales, le cas échéant, et la réforme des cadre d'insolvabilité constituent des éléments particulièrement importants pour progresser dans ce domaine, tout en s'attaquant aux problèmes structurels de faible rentabilité. Ces développements pourraient entraver l'octroi de crédits en faveur de l'économie, ce qui est essentiel pour la relance. Les interventions rapides et importantes des pouvoirs publics ont favorisé la confiance et contribué à préserver la stabilité macrofinancière. Les systèmes de garantie des prêts par les États aident à financer l'économie, à protéger les entreprises et à atténuer les effets d'interdépendance avec le secteur bancaire, mais constituent également un passif éventuel pour les budgets des États membres. La prolongation des moratoires en cas d'insolvabilité et de la renégociation des prêts non performants suppose de trouver un équilibre difficile entre assurer la poursuite du soutien aux entreprises viables et risquer une mauvaise affectation des fonds, accroître les pertes en cas de faillite éventuelle et réduire la transparence en ce qui concerne la qualité du crédit sous-jacent.

(16) L'achèvement de l'architecture de l'UEM reste essentiel. Comblant les lacunes qui subsistent pourrait encore accroître la stabilité et la résilience de la zone euro et renforcerait par conséquent le rôle international de l'euro, qui est resté globalement stable ces dernières années. Dans le cadre de nouvelles mesures, il convient de tenir compte des enseignements tirés de la riposte économique globale de l'Europe face à la pandémie de COVID-19. Au-delà de son effet stabilisateur à court terme et de son rôle de soutien à la relance, Next Generation EU est susceptible d'avoir une incidence sur l'UEM à plus long terme en stimulant les investissements favorisant la croissance et les réformes structurelles et en renforçant la résilience de la zone euro face aux chocs futurs. L'émission importante de dette libellée en euros, y compris des obligations vertes et sociales, accroîtront la profondeur et la liquidité du marché des titres de créance libellés en euros de haute qualité, et peuvent contribuer à renforcer le rôle international de l'euro. Toutefois, des éléments importants font toujours défaut dans l'UEM, comme une union bancaire complète et une union des marchés des capitaux approfondie. Le renforcement de l'union bancaire demeure essentiel. À cette fin, il s'avère nécessaire de continuer à travailler, sans retard et avec le même niveau d'ambition, sur tous les éléments, y compris ceux examinés au sein du groupe de travail à haut niveau sur le SEAD, sur une base consensuelle. La poursuite des travaux relatifs au paquet de réformes du MSE et, compte tenu des progrès réalisés en matière de réduction des risques et des nouvelles mesures exposées dans la déclaration de l'Eurogroupe du 30 novembre 2020, l'entrée en vigueur anticipée du filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique, d'ici le début de 2022, constituent une nouvelle étape importante vers l'achèvement de l'union bancaire et le renforcement de l'UEM. Il faudrait poursuivre les travaux afin de trouver des solutions en ce qui concerne les limites du mécanisme actuel d'apport de liquidités dans le cadre de la résolution. L'approfondissement de l'union des marchés des capitaux est une priorité essentielle, comme en témoigne le nouveau plan d'action de septembre 2020. Une UEM forte et résiliente sera également importante pour renforcer le rôle international de l'euro et assurer l'autonomie économique et financière de l'Union (à propos de laquelle la Commission présentera une communication), tout en respectant pleinement le marché intérieur de l'Union; ce processus devra se dérouler de manière ouverte et transparente à l'égard des États membres n'appartenant pas à la zone euro,

RECOMMANDE que les États membres de la zone euro prennent des mesures individuellement, y compris dans le cadre de leurs plans pour la reprise et la résilience, et collectivement, au sein de l'Eurogroupe, pour la période 2021–2022, en vue d'atteindre les objectifs ci-dessous.

1. Faire en sorte que l'orientation des politiques soutienne la relance

Alors que l'urgence sanitaire persiste, les politiques budgétaires devraient rester favorables dans tous les États membres de la zone euro tout au long de 2021.

Les mesures devraient être adaptées aux circonstances propres à chaque pays et être rapides, temporaires et ciblées. Les États membres devraient continuer à coordonner leurs actions pour lutter efficacement contre la pandémie, soutenir l'économie et favoriser une relance durable.

Lorsque les conditions épidémiologiques et économiques le permettront, il conviendra de supprimer progressivement les mesures d'urgence, tout en compensant l'impact de la crise sur le plan social et du marché du travail, et de mener des politiques budgétaires visant à parvenir à des positions budgétaires prudentes à moyen terme et à assurer la soutenabilité de la dette, tout en favorisant l'investissement.

Les États membres devraient mener des réformes qui renforcent la couverture, l'adéquation et la viabilité des systèmes de santé et de protection sociale pour tous.

Les États membres devraient accorder une attention particulière à la qualité des mesures budgétaires, améliorer les cadres des marchés publics et la gestion des finances publiques en y intégrant, notamment, les cadres d'investissements et en utilisant les outils de budgétisation verte. Il convient de faire usage des réexamens des dépenses pour mieux cibler les dépenses publiques sur les besoins en matière de relance et de résilience.

2. Améliorer davantage la convergence, la résilience et la croissance durable et inclusive

Il convient d'atténuer le risque de divergences accrues et de renforcer la résilience économique et sociale dans la zone euro en continuant de relever les défis structurels, en mettant en œuvre des réformes qui augmentent la productivité et l'emploi, assurent une réaffectation harmonieuse des ressources et améliorent le fonctionnement des marchés et de l'administration publique, et en augmentant le niveau des investissements publics, ainsi qu'en encourageant les investissements privés pour soutenir une relance équitable et inclusive, dans le respect des transitions écologique et numérique.

Il convient d'intégrer davantage le marché unique des biens et des services, y compris numériques, en supprimant les restrictions inutiles, en améliorant la surveillance du marché et en garantissant des capacités administratives suffisantes.

Il convient de mettre en place des politiques actives du marché du travail et de soutenir les transitions professionnelles, notamment vers l'économie verte et numérique. Il convient de favoriser des conditions de travail équitables, de remédier à la segmentation du marché du travail et de renforcer l'inclusion. Il convient d'assurer la participation effective des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques et de renforcer le dialogue social et la négociation collective. Il convient de renforcer les systèmes d'éducation et de formation inclusifs et l'investissement dans les compétences, pour pallier les pénuries de compétences.

Il convient de poursuivre, au sein du Conseil, les travaux menés en vue de parvenir à une solution consensuelle au niveau mondial pour remédier aux difficultés budgétaires liées à la transition numérique de l'économie dans le contexte du cadre inclusif de l'OCDE visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, en espérant qu'un accord sera conclu d'ici la moitié de 2021 au sein de cette enceinte. Il convient également de participer aux travaux préparatoires pertinents sur la voie à suivre pour faire face aux défis budgétaires de l'économie numérique, y compris en l'absence d'un consensus international d'ici la mi-2021. Il convient de réaliser de nouveaux progrès pour lutter contre la planification fiscale agressive, diminuer l'écart fiscal et soutenir une réorientation vers la tarification du carbone et la fiscalité environnementale.

3. Renforcer les cadres institutionnels nationaux

Il convient de poursuivre et de concentrer en début de période les réformes afin de supprimer les obstacles aux investissements et d'assurer l'utilisation efficace et en temps utile des fonds de l'UE, y compris dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience. Il convient de renforcer l'efficacité et la transition numérique de l'administration publique, y compris des systèmes judiciaire et de santé, ainsi que des services publics de l'emploi. Il convient de réduire la charge administrative pesant sur les entreprises et d'améliorer leur environnement. Il convient de continuer à améliorer les cadres visant à lutter contre la fraude et la corruption et à prévenir le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Il convient de promouvoir des actions concrètes visant à accroître l'efficacité, l'efficacités et la proportionnalité des cadres d'insolvabilité, de trouver une solution aux expositions non performantes et de veiller à une affectation efficace des capitaux.

4. Assurer la stabilité macrofinancière

Il convient de maintenir les canaux de crédit à l'économie et les mesures de soutien aux entreprises viables aussi longtemps que nécessaire au cours de cette crise sans précédent.

Il convient de maintenir des bilans sains dans le secteur bancaire, y compris en continuant de s'attaquer aux prêts non performants, entre autres par le développement de marchés secondaires pour ce type de prêts.

5. Achever l'UEM et renforcer le rôle international de l'euro

Il convient de progresser sur la voie de l'approfondissement de l'Union économique et monétaire afin d'accroître la résilience de la zone euro en achevant l'union bancaire, en continuant de travailler, sans retard et avec le même niveau d'ambition, sur tous les éléments, y compris ceux examinés au sein du groupe de travail à haut niveau sur le SEAD, et en approfondissant l'union des marchés des capitaux ainsi qu'en soutenant des initiatives mettant en œuvre des politiques en matière de finance numérique, de services financiers de détail et de finance durable. Il convient également de poursuivre les travaux afin de trouver des solutions en ce qui concerne les limites du mécanisme actuel d'apport de liquidités dans le cadre de la résolution et de renforcer le cadre européen de réglementation et de surveillance, notamment en assurant une surveillance cohérente et efficace et en veillant à l'application des règles dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Dans le cadre de nouvelles mesures d'approfondissement de l'Union économique et monétaire, il convient de tenir compte des enseignements tirés de la riposte économique globale de l'UE face à la pandémie de COVID-19. Les progrès réalisés, dans le plein respect du marché intérieur de l'Union et de manière ouverte et transparente à l'égard des États membres n'appartenant pas à la zone euro, contribueront à renforcer le rôle international de l'euro et à promouvoir les intérêts économiques de l'Europe dans le monde.

Fait à Bruxelles, le ...

*Par le Conseil
Le président*